

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT**

Procès-verbal de la séance extraordinaire (no. 3) du conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le jeudi 16 décembre 2021 à 19h sous la présidence de Madame Danie Deschênes, mairesse. Exceptionnellement, les membres participent à la séance par vidéoconférence, et la séance est diffusée sur internet, le tout en conformité avec l'arrêté ministériel 2020-029 du 26 avril 2020 de la Ministre de la Santé et des Services sociaux du Gouvernement du Québec dans le contexte de la pandémie de Covid-19.

Présences:

Madame la conseillère, Natalia Pereira

Messieurs les conseillers, Bruno Roy, Bernard Groulx, Daniel Lauzon et Jean Fournel

Mesdames Katherine-Erika Vincent, directrice générale, Catherine Fortier-Pesant, greffière, Julie Périgny, trésorière-adjointe et monsieur Guillaume Laforest, trésorier

Monsieur le conseiller Normand Pigeon est absent.

\*\*\*\*\*

**OUVERTURE DE LA SÉANCE À 20H04**

**2021-12-492 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

**2021-12-493 RÈGLEMENT NO 568 – RÈGLEMENT SUR L'IMPOSITION DE TAXES ET DE COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022 – ADOPTION**

Considérant qu'à la séance du 14 décembre dernier, un avis de motion a été donné et le projet du règlement no 568 déposé.

Il est proposé par la conseillère Natalia Pereira appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'adopter le Règlement no **568**, intitulé « Règlement sur l'imposition de taxes et de compensations pour l'exercice financier 2022 ».

ADOPTÉE

**2021-12-494 RÈGLEMENT NO 569 POUR LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE FINANCEMENT DES ÉLECTIONS MUNICIPALES – ADOPTION**

Considérant que le 5 novembre 2021, le Projet de loi 49 du Gouvernement du Québec est entré en vigueur et que ce dernier prévoit l'obligation pour les municipalités du Québec de créer une réserve financière pour le financement des élections municipales;

Considérant qu'à la séance du 14 décembre dernier, un avis de motion a été donné et le projet du règlement no 569 déposé.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'adopter le Règlement no **569**, intitulé « Règlement pour la création d'une réserve financière pour le financement des élections municipales ».

ADOPTÉE

**2021-12-495 VERSEMENT À LA RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE FINANCEMENT DES ÉLECTIONS MUNICIPALES**

Considérant les articles 569.1 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q. c. C-19);

Considérant que le Conseil a approuvé, par l'adoption du Règlement no **569**, la création d'une réserve financière pour le financement des élections municipales.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'autoriser qu'un montant de **20 000 \$** provenant du fonds général de l'exercice financier 2021 soit versé à la réserve financière pour le financement des élections municipales, suivant l'entrée en vigueur du Règlement no 569.

ADOPTÉE

**2021-12-496 AUTORISATION DE DÉPENSE – RENOUELEMENT ASSURANCES 2022**

Il est proposé par la conseillère Natalia Pereira appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu que pour la période du 31 décembre 2021 au 31 décembre 2022, le portefeuille des assurances générales de la Ville, excluant les assurances responsabilité civile, municipale et excédentaire qui seront renouvelées en février 2022, soit renouvelé auprès de **BFL CANADA INC.**, pour la somme de **75 417 \$**, plus taxes applicables, répartie de la façon suivante :

Domage aux biens	52 436 \$
Bris des équipements	1 900 \$
Délits	2 391 \$
Automobile des propriétaires	8 295 \$
Automobile garagiste	1 395 \$
Assurance fiduciaires	3 750 \$
Responsabilité pollution	5 250 \$

Que cette dépense soit puisée dans le budget d'opération et répartie dans les postes budgétaires appropriés.

ADOPTÉE

**2021-12-497 FOURNITURE DE SERVICES D'UN CABINET DE COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS POUR L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS ANNUELS DE LA VILLE – APPEL D'OFFRES AD2018-01 – RENOUELEMENT DE CONTRAT ANNÉE 2022**

Considérant qu'en vertu de l'article 108 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q. c. C-19), le Conseil doit nommer un vérificateur externe pour au moins 3 et au plus 5 exercices financiers;

Considérant que par l'adoption de la Résolution no 2018-11-326 le 13 novembre 2018, le Conseil a octroyé un contrat à la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. pour le mandat de procéder à l'audit des états financiers de la Ville pour les exercices financiers se terminant les 31 décembre 2018, 2019 et 2020 avec 2 options de renouvellement d'une année chacune pour les années 2021 et 2022;

Considérant que le Conseil désire se prévaloir de son option de renouvellement pour l'année 2022.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'octroyer un contrat au montant de **11 700 \$** plus taxes applicables à la firme **Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.** pour le mandat de

**-197-** procéder à l'audit des états financiers de la Ville pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2022.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-132-00-413.

ADOPTÉE

**2021-12-498 OCTROI DE CONTRAT – REPRÉSENTATION DE LA VILLE À LA COUR MUNICIPALE POUR L'ANNÉE 2022**

Considérant les besoins de la Ville en matière de représentation à la cour municipale.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'octroyer un contrat au montant maximal de **8 000 \$** plus taxes applicables à **Me Mario Charlebois** de la firme **Charlebois Séguin avocats** pour la représentation de la Ville à la cour municipale pour l'année 2022.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-121-00-412.

ADOPTÉE

**2021-12-499 OCTROI DE CONTRAT – PROJET MISE À JOUR DES ARCHIVES – ANNÉE 2022**

Considérant les obligations de la Ville en vertu de la *Loi sur les archives* (R.L.R.Q. c. A-21.1);

Considérant que la Ville a entrepris une refonte complète des archives de la Ville;

Considérant que par l'adoption de la Résolution no 2018-12-395 le 18 décembre 2018, le Conseil a approuvé l'octroi d'un contrat au Centre d'archives Vaudreuil-Soulanges, organisme à but non lucratif établi à Vaudreuil-Dorion, pour la rédaction des outils de gestion documentaire nécessaires à la mise à jour des archives de la Ville;

Considérant que, conformément à la *Loi sur les archives*, le nouveau calendrier de conservation de la Ville a été approuvé par Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ) le 1<sup>er</sup> novembre 2019, que le déclassé des dossiers, la destruction des documents qui n'ont pas à être conservés et le réaménagement de la salle des archives de l'Hôtel de Ville a débuté en 2020 et qu'il est nécessaire de poursuivre ce mandat au cours de l'année 2022.

Il est proposé par la conseillère Natalia Pereira appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'octroyer un contrat au montant de **24 225 \$** plus taxes applicables au **Centre d'archives de Vaudreuil-Soulanges** pour l'achat d'une banque de 425 heures au taux de 57 \$ / heure pour la réalisation du volet 4 du projet de mise à jour des archives de la Ville comprenant le déclassé des dossiers, la destruction des documents qui n'ont pas à être conservés, le réaménagement de la salle des archives de l'Hôtel de Ville ainsi que de l'assistance lors de la mise en place du logiciel de gestion documentaire électronique des documents.

D'autoriser la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de services à cet effet.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-141-00-418.

ADOPTÉE

**2021-12-500 OCTROI DE CONTRAT – MANDAT SERVICES CONTRÔLEUR ANIMALIER – ANNÉE 2022**

Considérant les besoins de la Ville en matière de contrôle animalier sur son territoire.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'octroyer un contrat au montant de **350 \$ par mois** plus autres frais et taxes applicables à **Contrôle animal Vaudreuil-Soulanges** pour des services de contrôle animalier pour l'année 2022.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-296-00-434.

ADOPTÉE

**2021-12-501 OCTROI DE CONTRAT – ENTRETIEN ÉLECTRIQUE DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE MUNICIPAL**

Considérant que les Services Techniques ont procédé à une demande de prix auprès de 3 fournisseurs pour l'entretien du réseau d'éclairage de la Ville, les services d'électricien pour les bâtiments municipaux et le service d'appel d'urgence pour les années 2022 et 2023;

Considérant que les Services Techniques ont procédé à l'analyse des prix obtenus.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'octroyer un contrat au montant de **30 788,20 \$** plus taxes applicables pour l'année 2022 avec renouvellement pour l'année 2023 au même prix plus IPC, à l'entreprise **9339-9335 Québec Inc. (EMI / Denis Bourbonnais et fils)**.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-341-00-564.

ADOPTÉE

**DÉPÔT DES DOCUMENTS ET RAPPORTS**

- Rapport sur la gestion contractuelle de l'année 2021.

**PÉRIODE PUBLIQUE DE QUESTIONS**

**2021-12-502 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu de lever la séance à 20h09.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Danie Deschênes  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Catherine Fortier-Pesant  
Greffière

/sb

\*\*\*\*\*